



## Ma propriétaire refuse de me donner la copie de l'état des lieux

Par **hilvert**, le **06/11/2009** à **20:52**

Bonjour,

j'ai quitté mon appartement le 27 septembre 2009, nous avons fait l'état des lieux ce jour, ayant totale confiance en ma propriétaire je n'ai pas contesté lorsqu'elle m'a dit qu'un seul état des lieux de sorti suffisait.

En revanche pour résilier mon assurance logement j'ai besoin de cet état lieux et mon ancienne propriétaire refuse de m'envoyer un double.

Que dois-je faire ? a-t-elle le droit de refuser de l'envoyer ?

Elle ne m'a pas encore restitué ma caution, et n'a jamais répondu lorsque je lui ai réclamé mes quittances de loyer.

Merci de votre réponse

Par **jeetendra**, le **07/11/2009** à **09:25**

ADIL DU RHONE :

[fluo]LYON[/fluo] du lundi au jeudi, de 9h00 à 18h00, sans interruption.

9, rue Vauban  
69006 LYON

Téléphone 04.78.52.84.84

Télécopie 04.72.75.02.65

Mél administratif (pas de consultations) [contact-adil69@orange.fr](mailto:contact-adil69@orange.fr)

Pour prendre rendez-vous : Tél. 04.78.52.84.84

[fluo]VILLEFRANCHE[/fluo] du lundi au jeudi, de 9h00 à 18h00.

20, rue Claude Bernard

69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE

Téléphone 04.74.65.61.11

Mél administratif (pas de consultations) [adil.villefranche@orange.fr](mailto:adil.villefranche@orange.fr)

Pour prendre rendez-vous : Tél. 04.74.65.61.11

Bonjour, par courrier recommandé avec accusé de réception demandé à la propriétaire de vous envoyer sous huitaine au plus tard la copie de l'état des lieux de sortie pour résilier votre assurance habitation.

Si refus, contactez l'Association ADIL du Rhone (Lyon, Villefranche), ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires et vous aideront à faire respecter vos droits, courage à vous, bon week-end.